



REPUBLIQUE DU BENIN

UNIVERSITE DE PARAKOU

ECOLE NATIONALE DE STATISTIQUE, DE PLANIFICATION ET DE DEMOGRAPHIE (ENSPD)

Groupe 8 Master 1

<u>ECUE</u> : Réglementations et textes en vigueur en matière de statistique et de planification

Analyse des normes de la standard FMI : Rôle d'un statisticien, d'un planificateur et d'un démographe en République du Bénin

Membres du groupe

- IBOURAIMA Nadège
- SABI KINA Christophe
- SEGNONAN Sedrique
- SABI KOTE Bani Kpénté
- SABI BAGUE Bio Modeste
- GUEDEGBE Olive
- AZOMAN Wilfried
- AMOUSSOU Josiane

Enseignant

Dr. KOUGLENOU OUSSOU Arme

Décembre 2024

Sommaire

Sommaire Sigles et Abréviation Introduction		1
		2
		3
1. Le	s normes de la standard FMI et leur importance	4
1.1.	Description des normes de la standard FMI	4
1.	1.1. Exigence de la NSDD	4
1.	1.2. Exigences du SGDD	5
1.	1.3. La NSDD Plus	6
1.2.	Application dans un contexte national	6
2. Rô	le des professionnels	6
2.1.	Le Statisticien	6
2.2.	Le Planificateur	7
2.3.	Le Démographe	7
3. Défis et perspectives pour le Bénin		8
3.1.	Défis rencontrés	8
3.2.	Perspectives pour le Bénin	8
Conclusion		10

Sigles et Abréviation

FMI: Fonds Monétaire International),

SDDS: (Special Data Dissemination Standard)

GDDS: (General Data Dissemination System),

NSDD: Norme Spéciale de Diffusion des Données

TAND: Tableau d'Affichage des Normes de Diffusion

Introduction

Le FMI est un organisme indépendant du système des Nations Unies établi en 1944 lors de la conférence lors de la conférence de Bretton Woods pour promouvoir la santé de l'économie mondiale. Dirigée actuellement par Madame Kristalina Georgieva, cette institution internationale compte, en 2024, 191 pays membres.

Pour atteindre son objectif, le FMI a pris plusieurs mesures importantes pour améliorer le transparence et l'ouverture, notamment en élaborant des normes librement consenties pour la diffusion des données économiques et financières. Ainsi, les normes de la standard FMI (Fonds Monétaire International), comme les SDDS (Special Data Dissemination Standard) et les GDDS (General Data Dissemination System), visent à harmoniser et améliorer la qualité, la fiabilité et la transparence des données économiques et financières. Ces normes permettent aux pays de mieux évaluer leurs performances et d'attirer des investisseurs.

En République du Bénin, pays en développement, les statistiques jouent un rôle crucial dans la planification stratégique et l'allocation des ressources. Cependant, leur mise en œuvre nécessite la mobilisation de plusieurs professionnels, notamment les statisticiens, planificateurs et démographes. Leur collaboration est essentielle pour répondre aux exigences des normes FMI et promouvoir le développement durable.

1. Les normes de la standard FMI et leur importance

1.1. Description des normes de la standard FMI

Les normes de diffusion des données du FMI aident à accroitre l'offre de statistiques actuelles et complètes, ce qui facilite la conduite de politiques macroéconomiques avisées et fonctionnement efficace des marchés financiers. La Norme Spéciale de Diffusion des Données a été créée en 1996 pour aider les pays membres qui ont, ou pourraient chercher à avoir, accès aux marchés internationaux de capitaux à communiquer des données économiques et financières au public.

Le FMI s'emploie à encourager la coopération monétaire internationale, à assurer la stabilité financière, à faciliter le commerce international, à favoriser un niveau élevé d'emploi et une croissance économique durable et à faire reculer la pauvreté dans le monde. Il a pour mission principale de veiller à la stabilité du système monétaire international. A l'occasion de la Huitième revue des initiatives de diffusion des données du FMI en février 2012, le Conseil d'administration a approuvé plusieurs améliorations à apporter à la NSDD et s'est associé à la création de la NSDD Plus.

1.1.1. Exigence de la NSDD

La NSDD est un étalon pour la diffusion des données macroéconomiques. La souscription à la NSDD indique que le pays satisfait à un test de « civisme statistique ». Le Guide de la NSDD à l'intention des souscripteurs et utilisateurs, disponible sur le tableau d'affichage des normes de diffusion (TAND) du FMI, présente en détail les engagements pris par les souscripteurs. Les pays qui souscrivent à la NSDD conviennent de suivre de bonnes pratiques dans quatre domaines : La couverture, périodicité et degré d'actualité des données, l'accès public à ces données, l'intégrité des données et la qualité des données.

Les souscripteurs s'engagent à :

- ▶ Diffuser ponctuellement les données requises par la NSDD, selon la périodicité et avec le degré d'actualité prescrits, sur un site Internet national — la page de données nationales récapitulative (PDNR) — rattaché par hyperlien au TAND du FMI. (Pour consulter la liste complète des PDNR, cliquer ici.);
- ➤ Communiquer au FMI un calendrier de diffusion préalable (CDP) indiquant les dates de diffusion pour le mois en cours et au moins les trois mois suivants pour chacune des catégories de données devant être affichées au TAND;



- ➤ Fournir des informations détaillées sur leurs pratiques statistiques, ou métadonnées, en vue de leur diffusion sur le TAND. Les métadonnées suivent rigoureusement le format du cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD) élaboré par le FMI pour permettre de juger de la qualité des données économiques et financières. Pour plus de précisions sur le CEQD, consulter le Data Quality Reference Site;
- ➤ Certifier l'exactitude des métadonnées chaque année ;
- ➤ L'utilisation de procédures normalisées de transmission électronique des données pour mieux suivre comment la NSDD est observée figure aussi parmi les engagements demandés aux pays qui souscrivent à la NSDD.

Suivi de l'observation de la NSDD

Le FMI examine comment la NSDD est observée et publie des rapports annuels à ce sujet. Ceux-ci établissent dans quelle mesure les pays souscripteurs tiennent les engagements pris, au titre de la NSDD. Ils incluent aussi, le cas échéant, un lien avec les modules de données des rapports sur l'observation des normes et codes, et font référence à l'évaluation de la qualité des données par les services du FMI dans le dernier rapport au titre de l'article IV. Le non-respect flagrant et persistant de la NSDD déclenche une action. Le Conseil d'administration du FMI a approuvé les procédures à suivre en cas de non-respect et en février 2012, un calendrier plus structuré de ces procédures a été adopté.

1.1.2. Exigences du SGDD

Le SGDD se concentre sur des cadres d'évaluation et des indicateurs statistiques fondamentaux qui fournissent aux pays membres désireux d'améliorer la qualité de leurs statistiques une série de liens précis entre le SGDD et la NSDD. De nombreux pays participent au SGDD en vue de souscrire à la NSDD. Le SGDD et la NSDD ont plusieurs caractéristiques communes. Ils mettent tous deux l'accent sur l'adoption de bonnes pratiques en matière de statistiques macroéconomiques dans quatre secteurs : réel, des finances publiques, financier et extérieur. Sur un plan particulier, le SGDD va plus loin que la NSDD puisqu'il couvre aussi les données sociodémographiques.

Le Guide du SGDD à l'intention des participants et utilisateurs présente en détail les engagements pris par les participants ; ce guide est disponible sur le TAND.

Les membres du FMI qui participent au SGDD doivent :



- S'engager à utiliser le SGDD comme cadre de référence pour établir leurs statistiques;
- Nommer un coordinateur national;
- * Décrire leurs pratiques d'établissement et de diffusion des statistiques, et leurs plans d'amélioration des données à court et à long terme, pour affichage sur le TAND.

1.1.3. La NSDD Plus

La NSDD Plus est disponible pour tous les pays qui souscrivent à la NSDD, mais vise ceux d'entre eux dont le secteur financier a une importance systémique. La démarche consistant à renforcer la diffusion de données dans un éventail plus restreint d'économies vise à améliorer la transparence des données et à contribuer à consolider le système financier international. L'adhésion à la NSDD Plus est volontaire, mais une fois qu'un pays y souscrit, il s'engage à satisfaire aux normes de qualité et de diffusion des données les plus rigoureuses parmi les initiatives du FMI en la matière. La NSDD Plus comporte neuf catégories de données additionnelles, et les pays adhérents s'engagent à en respecter entièrement les exigences d'ici la fin 2019. Ces catégories couvrent les bilans sectoriels ; les opérations et la dette brute des administrations publiques ; la situation des autres sociétés financières, les indicateurs de solidité financière et les titres d'endettement ; la participation à l'enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille, à l'enquête coordonnée sur l'investissement direct et à l'enquête sur la composition par devise des réserves de change.

Le Guide de la NSDD Plus (SDDS Plus Guide for Adherents and Users) donne de plus amples précisions sur les exigences de cette norme.

1.2. Application dans un contexte national

L'application des normes de standard du FMI dans un contexte national requiert une adaptation pragmatique pour tenir compte des réalités locals tout en respectant les principes internationaux. Ces normes visent à renforcer la transparence, la crédibilité et l'harmonisation des statistiques économiques, indispensable pour attirer les investissements et favoriser la stabilité macroéconomique.

Cependant, leur mise en œuvre dépend de la capacité institutionnelle du pays, notamment en matière de ressources humaines, techniques et financières. Ainsi,



l'appropriation des normes du FMI exige un engagement national fort, soutenu par des partenariats stratégiques et volonté de renforcer les systèmes statistiques nationaux.

2. Rôle des professionnels

2.1. Le Statisticien

Le statisticien joue un rôle clé dans l'analyse des normes de la standard FMI au Bénin. Ce rôle est essentiel pour garantir la transparence et la crédibilité des données utilisées dans les politiques économiques du Bénin. Ses responsabilités incluent :

- Collecte et gestion des données: Rassembler des données macroéconomiques fiables (PIB, inflation, commerce extérieur, etc.) pour évaluer la conformité aux critères de la FMI.
- **Analyse des indicateurs économiques**: Utiliser des outils statistiques pour mesurer la performance économique par rapport aux normes établies.
- **Production de rapports**: Préparer des rapports détaillés pour informer les décideurs et les partenaires internationaux.
- Veille réglementaire : Surveiller les changements des normes FMI et adapter les méthodologies d'analyse en conséquence.
- Renforcement des capacités : Former les équipes locales à l'utilisation des outils statistiques pour améliorer la qualité des données économiques.

2.2. Le Planificateur

Le rôle du planificateur dans l'analyse des normes du standard du FMI en République du Bénin est crucial pour assurer une gestion économique alignée sur les exigences internationales tout en répondant aux besoins nationaux.

- **Evaluation des normes FMI**: Analyser les standards établis par le FMI en matière de gestion macroéconomique, budgétaire et financière.
- Adaptation aux réalités nationales : Identifier les ajustements nécessaires pour adapter ces normes au contexte économique, social et institutionnel béninois.
- Suivi des politiques publiques : Collaborer avec les acteurs gouvernementaux pour intégrer ces normes dans les politiques économiques, notamment dans la gestion des finances publiques.
- Préparation et coordination : Elaborer des plans stratégiques pour mettre en



œuvre les recommandations du FMI tout en respectant les objectifs de développement nationaux.

- Rapports et Suivi Evaluation: Produire des rapports réguliers sur l'état de conformité et les progrès réalisés par rapport aux exigences du FMI.

2.3. Le Démographe

Le rôle du démographe consiste à intégrer la dimension démographique dans l'évaluation et l'application des recommandations économiques. Il aide ainsi à adapter les normes du FMI aux réalités sociales et humaines, favorisant un développement durable et équitable. Les principales responsabilités sont :

- Analyse de la dynamique démographique : Etudier la croissance démographique,
 la répartition de la population, et les tendances (natalité, mortalité, migration)
 pour évaluer leur impact sur les indicateurs économiques.
- **Evaluation des besoins sociaux** : Identifier les besoins liés à la population, tels que l'éducation, la santé, l'emploi et la sécurité sociale, qui influencent la viabilité des politiques économiques.
- **Projection démographique**: Fournir des prévisions sur la population à moyen et long terme pour orienter les stratégies budgétaires et fiscales alignées sur les normes du FMI.
- Réduction des inégalités: Analyser les disparités démographiques (urbain, rural, genre, age) pour proposer des politiques inclusives respectant les exigences du FMI.
- Contribution aux politiques publiques: Travailler avec les planificateurs et économistes pour intégrer les données démographiques dans stratégies nationales de développement et les plans d'ajustement structurel.

3. Défis et perspectives pour le Bénin

3.1. Défis rencontrés

Plusieurs défis sont à relever.

 Complexité des normes: Les exigences du FMI, comme celles relatives à la transparence fiscale, la gestion des finances publiques ou la stabilité macroéconomique, sont souvent techniques et nécessitent une expertise approfondie.



- Capacité institutionnelle limitée: Le Bénin, comme d'autres pays en développement, peut manquer de ressources humaines ou matérielles pour se conformer efficacement à ces normes.
- Contexte local spécifique: Les normes du FMI ne prennent pas toujours en compte les réalités économiques, sociales et culturelles du Bénin, ce qui complique leur application.
- Résistance politique: Les réformes exigées par le FMI, notamment les ajustements budgétaires, peuvent être politiquement sensibles et susciter des oppositions.
- Manque de données fiables: Une base de données insuffisante ou de mauvaise qualité peut entraver une analyse précise des performances du Bénin par rapport aux normes du FMI.
- **Impact social**: Certaines recommandations du FMI, comme la réduction des subventions, peuvent entraîner des conséquences sociales négatives, rendant leur mise en œuvre difficile.

3.2. Perspectives pour le Bénin

- Stabilisation macroéconomique: Les normes du FMI visent souvent à renforcer la stabilité économique en encourageant des politiques budgétaires prudentes, une gestion rigoureuse de la dette publique et la maîtrise de l'inflation. Cela pourrait permettre au Bénin de maintenir un cadre macroéconomique stable.
- Renforcement des institutions : L'alignement sur les normes du FMI implique souvent des réformes structurelles pour améliorer la transparence budgétaire, la gouvernance et la lutte contre la corruption, des éléments cruciaux pour renforcer la confiance des investisseurs.
- Attractivité pour les investissements : Une conformité aux standards du FMI envoie un signal positif aux investisseurs et partenaires internationaux, favorisant les flux de capitaux étrangers.
- Développement inclusif: Bien que les programmes du FMI aient été critiqués pour leurs impacts sociaux dans le passé, le FMI intègre désormais davantage les préoccupations liées à la pauvreté et au développement durable, ce qui pourrait bénéficier au Bénin.



 Défis d'ajustement : L'application stricte des normes peut engendrer des pressions sociales, notamment si les réformes impliquent des réductions des subventions ou des mesures d'austérité.

En somme, le respect des normes du FMI pourrait offrir au Bénin des opportunités pour renforcer sa résilience économique tout en nécessitant une gestion proactive des impacts sociaux.

Conclusion

L'analyse des normes de la standard FMI met en lumière l'importance d'une approche coordonnée entre statisticiens, planificateurs et démographes. Le statisticien joue un rôle clé dans la collecte et l'analyse des données fiables, nécessaires pour évaluer les indicateurs économiques. Le planificateur utilise ces données pour élaborer des politiques adaptées aux besoins de développement et aux objectifs de croissance. Le démographe, quant à lui, apport une perspective cruciale en intégrant les dynamiques de population dans l'évaluation des tendances et des projections à long terme. Ainsi, leur collaboration garantit une prise de décision fondée sur des données solides, assurant une meilleure conformité aux standards du FMI tout en répondant aux réalités locales.